Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260305-DELIB2026_35BIS-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15
- Absent : 0
Date convocation : 20/02/2026
Date affichage : 20/02/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Secrétaire de séance : M. ANDRIEUX Claude

DELIBERATION N°2026-035

OBJET : Boulangerie : devis pour la toiture

Suite à des fuites d'eau, des travaux sont à prévoir sur la toiture de la boulangerie.

GT Constructions a remis un devis pour la réalisation de ces travaux comprenant :

- La réalisation d'un charpente bois monopente au-dessus du toit terrasse existant
- Une couverture en bac acier
- Un bandeau bardage
- Gouttière, descente eau pluviale, noue.

Montant du devis : 7 194 € HT / 8 632.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de GT Constructions pour un montant de 7 194 € HT / 8 632.80 € TTC.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
VIMONT Michel	ANDRIEUX Claude

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération